

LA LETTRE



DES

COUZANAIS

Communauté de communes



Bulletin d'information de la commune de SAIL-SOUS-COUZAN
<http://www.sail-sous-couzan.com>

Mai 2013 – N° 16

Mesdames, Messieurs, chers Couzanais,

Parmi les initiatives fréquemment organisées par les Conseils Généraux, le concours des jardins, terrasses ou balcons fleuris donne lieu, chaque année, à une réception et une remise des prix en direction des lauréats et des participants. Ce concours récompense les nombreux habitants du département qui contribuent à l'embellissement des quartiers et villages en fleurissant leurs habitations.

Dans notre département, le fleurissement des maisons est devenu une tradition forte que le Conseil Général souhaite préserver, encourager et même dynamiser. Chaque propriétaire (ou locataire) d'un jardin ou d'un balcon peut y participer, sous réserve d'être visible de la rue. Le jury est particulièrement attentif à la diversité dans le choix des végétaux, à la qualité de l'entretien des jardins, à l'originalité des compositions et à l'harmonie des formes et des couleurs utilisées.

L'ensemble des réalisations fleuries participe à l'embellissement du cadre de vie de la commune et contribue à l'amélioration du classement de notre commune au concours des villes et villages fleuris. C'est donc un effort partagé, consacré à notre cadre de vie qui est récompensé chaque année. Trois Lauréats ont été distingués lors de la cérémonie du samedi 23 février 2013 à Andrézieux-Bouthéon concernant le fleurissement 2012.

-Villes et villages 1^{ère} catégorie B (communes de 501 à 1000 habitants),

26 communes inscrites : **12^{ème} prix commune de Sail-Sous-Couzan.**

-Maisons fleuries catégorie F (restaurants, auberges, commerces, hors hôtels-restaurants),

22 participants inscrits : **4^{ème} prix boulangerie Delorme de Sail-Sous-Couzan.**

-Maisons fleuries catégorie B (maisons avec décor floral installé sur la voie publique),

79 particuliers inscrits : **Mme Rajot Anne-Marie de Sail-Sous-Couzan.**

« Les défauts de nos morts se fanent, leurs qualités fleurissent, leurs vertus éclatent dans le jardin de notre souvenir »

A travers cette citation, je souhaiterais avoir une pensée et rendre un dernier hommage à Martine Dubien, employée municipale, qui aimait beaucoup les fleurs également. Au nom de la municipalité, nous présentons toutes nos condoléances à sa famille et notamment à son mari Jean-Paul et à ses deux fils Xavier et Nicolas. Nous apprécions tous la femme affable, courageuse et dévouée toujours prête à rendre service qu'on pouvait retrouver à la Mairie, à l'école ou au camping municipal. Nous lui souhaitons un doux repos.

Ludovic Buisson.

Conseil municipal du 18 octobre 2012

Remplacement d'une ligne de crédit à court terme

La commune a contracté une ouverture de crédit à court terme de 200 000 € en août 2011, renouvelée en août 2012, et destinée à faciliter l'exécution budgétaire dans l'attente de versement de subventions.

Le conseil municipal vote son remplacement par une ligne de crédit de 400 000 €.

Renouvellement de la taxe d'aménagement sur le territoire communal

Depuis la délibération du 15 novembre 2011, la Taxe d'aménagement a été instaurée sur le territoire communal.

Le conseil municipal décide de renouveler un taux de 2 % pour le lotissement les Oréades.

Le conseil municipal décide de renouveler un taux de 4 % pour le reste de la commune.

Conseil municipal du 4 décembre 2012

Le conseil municipal a observé un moment de recueillement en souvenir de René JOANNARD, ancien garde champêtre décédé le 7 novembre 2012.

M. le Maire informe l'assemblée que le départ en retraite de Roland CHAVANNE a été fixé au 1er février 2013 et que pour l'instant, aucune titularisation n'est envisagée.

Vote des tarifs communaux 2013

Tarifs 2013 de l'eau potable

Prix de l'eau potable (le m ³)	1,26 €
Taxe d'assainissement (le m ³)	1,00 €
Prime fixe	26,50 €

Tarifs 2013 de location du centre culturel.

A noter qu'une caution de 250€ est désormais réclamée lors de la réservation,

Location de :	Résidents de Sail	Autres personnes
Tout le centre	175 €	250 €
Hall + cuisine	80 €	130 €
Salle réunion + hall + cuisine	95 €	140 €

Autres tarifs 2013

Cimetière	130€ /m ² de terrain pour 30 ans
Colombarium	959€ la case de 3 urnes pour 30 ans

Emprunt auprès du Crédit Agricole Loire Haute Loire Financement des investissements 2013

Le budget primitif prévoyait de financer les investissements réalisés et en cours par un emprunt.

250 000 € sont nécessaires pour financer les travaux de restructuration de l'école primaire (2^{ème} tranche des travaux).

Le conseil municipal accepte et décide de souscrire un prêt auprès du Crédit Agricole Loire Haute Loire d'un montant de 250 000 € pour une durée de 15 ans au taux de 3.76 % avec des échéances trimestrielles de 5 470.58 €.

Indemnité de Conseil du Comptable Public du Trésor de Boën

Outre son rôle de comptable public, M. Ludovic JOUVE, apporte aide et conseil pour tous les documents Budgétaires.

Le conseil municipal accepte le versement d'une indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la commune. Cette dépense est inscrite au budget 2012.

Cession des certificats d'économie d'énergie au SIEL

Le conseil municipal accepte de transférer au SIEL l'intégralité des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) générés par les opérations communales concernées. 2 conventions vont pouvoir être signées avec le SIEL : la convention de financement « maîtrise de l'énergie » et la convention Triennale de Transfert de Certificats d'Economie d'Energie.

Approbation des statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée

M. le Maire soumet au conseil municipal les nouveaux projets de statuts de la communauté de communes.

Les modifications adoptées au conseil communautaire du 17 octobre résultent de séances de travail et d'échanges avec les services de la sous-préfecture de Montbrison et de la préfecture de la Loire.

Renouvellement Convention ATESAT (Assistance Technique de l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire).

Figurant sur la liste des collectivités éligibles, la commune a signé une convention ATESAT en 2007 puis renouvelée jusqu'en 2012. Considérant l'intérêt pour la commune de pouvoir disposer de l'assistance technique de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, le conseil municipal demande à bénéficier à nouveau de l'ATESAT.

Attribution de subventions aux associations – répartition des contributions aux organismes

M. le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement aux différentes associations.

Décision modificative

En fin d'année, un point sur les consommations de crédits est nécessaire. Les mandats présentant un dépassement de crédit feront l'objet d'une décision modificative. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette décision modificative.

Conseil municipal du 15 janvier 2013

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget commune primitif 2013

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2013 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal autorise M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2012 à savoir : 200 000 €.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget eau et assainissement primitif 2013

Pour les mêmes raisons, le conseil municipal autorise M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2012, à savoir 5 000 €.

Assistant de prévention

Mme BOUCHELAGHEM Emmanuelle a été nommée Assistante de Prévention pour la commune en décembre 2010. La commune mettra à disposition de l'Hôpital-sous-Rochefort, St Laurent-Rochefort et les Débats-Rivières-d'Orpra, Mme BOUCHELAGHEM pour exercer les fonctions d'assistant de Prévention à compter du 1er janvier 2013.

Approbation des modifications au règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

La CCPA a la compétence « Elimination et valorisation des déchets des ménages de des déchets assimilés, comprenant la collecte, le traitement ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent ».

La CCPA a modifié son règlement pour préciser certains chapitres et articles.

Le conseil municipal approuve le nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Equipements défectueux entreprise CMT - Hôtel restaurant « les Sires de Sémur »

La commune a réalisé d'importants travaux de restructuration de l'hôtel restaurant « les Sires de Sémur ».

10 mois après la fin du chantier, plusieurs équipements installés par l'Entreprise CMT (Plomberie Chauffage Gaz) étaient déjà défectueux. Des réparations ont été réalisées par la commune. D'autres malfaçons ont été constatées et entraînent de nombreux désordres.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à engager une procédure de « référé expertise » en passant par le Président du Tribunal Administratif.

Conseil municipal du 28 février 2013

Contrat emploi d'avenir

Les nouveaux dispositifs de l'Etat en matière d'emploi ont permis au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à recruter M. Francky DURIS en contrat Emploi d'Avenir, pour une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du 11 mars 2013 et pour un an.

Programme voirie 2013 – demande de subvention

Il convient de prévoir une subvention pour la réfection de la couche de roulement du Chemin de Miolin, de la Rue des Rives du Lignon, de l'Impasse des Glycines, du Chemin des Pins Boulange, susceptible de recevoir une aide financière du Conseil Général, au titre de l'enveloppe cantonale de Voirie 2013.

Mobilier de l'école – demande de subvention, enveloppe parlementaire

Une demande de subvention avait déjà été formulée auprès de M. le Sénateur Jean-Claude FRECON en mai 2012 concernant l'achat de nouveaux équipements pour l'école primaire. Cette aide n'avait pas pu nous être accordée.

Le conseil municipal sollicite une nouvelle demande d'aide auprès du Sénateur Jean-Claude FRECON au titre de l'Enveloppe Parlementaire.

Restauration registres d'état-civil - demande de subvention au titre de l'enveloppe cantonale 2013

Il est important de prévoir chaque année la restauration de registres d'Etat-civil.

Le conseil municipal sollicite pour ces travaux une aide financière du Conseil Général, au titre de l'enveloppe cantonale 2013.

Approbation de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de plans de désherbages communaux

Le conseil municipal décide de valider la convention avec le SYMILAV (Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizezy) et de mandater M. Jean-Paul COMBE pour siéger à la commission d'appel d'offre.

Permis de construire – église St-André - réfection des façades

Le permis de construire enregistré sous le numéro PC 042 195 13 M0002 va être transmis à la DDT de Montbrison. Le conseil municipal approuve le dépôt du permis de construire et autorise son maire à signer la demande.

Réforme des rythmes scolaires

M. le Maire expose au conseil municipal les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Le conseil municipal décide de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014/2015 sa mise en œuvre et notamment l'organisation de 3 heures hebdomadaires d'accueil des écoliers.

Redevance pour occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications

Le conseil municipal décide de fixer pour l'année 2013 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication. Ces montants seront revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année. Le conseil municipal charge M. le Maire du recouvrement de ces redevances.

Conseil municipal du 21 mars 2013

Recrutement d'un agent non titulaire pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité

M. le Maire propose au conseil municipal de recruter M^{elle} Marylou REBOUX en CDD pour une durée de 6 mois du 12 mars 2013 au 11 septembre 2013. Elle assurait depuis le 27 février 2012, le remplacement de M^{me} Martine DUBIEN. Le conseil municipal valide le recrutement de M^{elle} Marylou REBOUX.

Taux des Impôts locaux 2013

Le conseil municipal décide d'augmenter de 1.5 % les taux des impôts locaux pour 2013 et fixe ainsi le taux de la taxe d'habitation à 4.06 %, la taxe foncière sur le Bâti à 9.32 %, la taxe foncière sur le non-bâti à 33.92 %.

Camping municipal – Tarifs 2013

Le conseil municipal augmente les tarifs de 2%, applicables au 1^{er} avril 2013. Les enfants de moins de 7 ans paient demi-tarif.

Tarifs journaliers	
du 1er avril 2013 au 15 octobre 2013	Campeur 1,55 €
	Automobile 1,24 €
	Emplacement 1,24 €
	Branchement électrique 2,40 €
du 1er avril 2013 au 15 octobre 2013	Garage mort 2,94 €
du 16 octobre 2013 au 31 mars 2014	Garage mort 0,81 €

Forfaits et caution	
Forfait couple	728,79 €
Forfait personne seule	557,33 €
Caution gens de passage	224,40 €

Versement de la subvention au CCAS

Le conseil municipal décide le versement d'une subvention de 6 400 € au CCAS au titre de l'année 2013.

Travaux

Dans le cadre des travaux de l'école, les matériaux de la démolition ont été déposés sur le terrain à proximité du centre culturel. Le conseil municipal approuve le devis de la Société DEBROSSE FILS d'un montant de 5 000 € HT, pour l'évacuation de ceux-ci.

M. le Maire rappelle que les difficultés d'approvisionnement en eau potable du Hameau de Cremière sont liées au mauvais état de la canalisation et qu'il est nécessaire de la remplacer.

Le conseil municipal approuve le devis de la Société DEBROSSE FILS d'un montant de 3 000 € HT.

budget communal

	Budget 2012	Réalisé 2012	Budget primitif 2013
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	1 022 700 €	548 559 €	1 274 738 €

	Budget 2012	Réalisé 2012	Budget primitif 2013
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	1 022 700 €	1 010 019 €	1 274 738 €

	Budget 2012	Réalisé 2012	Budget primitif 2013
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	1 362 962 €	648 664 €	1 395 805 €

	Budget 2012	Réalisé 2012	Budget primitif 2013
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :	1 362 962 €	400 729 €	1 395 805 €

budget eau et assainissement

	Budget 2012	Réalisé 2012	Budget primitif 2013
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION :	253 826 €	96 252 €	259 029 €

	Budget 2012	Réalisé 2012	Budget primitif 2013
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION :	253 826 €	109 091 €	259 029 €

	Budget 2012	Réalisé 2012	Budget primitif 2013
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	184 230 €	12 222 €	194 054 €

	Budget 2012	Réalisé 2012	Budget primitif 2013
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :	184 230 €	0.00€	194 054 €

Travaux 2013

- Restructuration de l'école
- Restauration des façades de l'église.
- Réfection des voies communales.
- Réfection du local d'eau gazeuse.

Les pompiers recrutent

Le centre d'incendie et de secours de Sail recrute des sapeurs-pompiers volontaires.

Vous souhaitez vous rendre utile ? Vous avez le sens de l'engagement ? Vous voulez mettre vos compétences au service de la collectivité... **LES SAPEURS POMPIERS SONT FAITS POUR VOUS !**

Doté d'un parc de véhicules modernes et fonctionnels, les pompiers de Sail effectuent environ 120 interventions par an dans des domaines très variés (secours aux personnes, feux, accidents, sauvetages d'animaux, mise en sécurité...) sur les communes de Sail, Palogneux, les Débats Rivières d'Orpra en premier appel ainsi que des renforts pour les centres voisins.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à prendre contact avec le Major Vignon, chef de centre, par téléphone au 06.07.30.46.41 ou à la caserne le 1er dimanche de chaque mois à l'occasion de la manœuvre mensuelle.

Conditions à remplir :

- Etre âgé de 16 à 55 ans.
- Jouir de ses droits civiques.
- Avoir une bonne condition physique et satisfaire à une visite médicale par un médecin sapeur pompier.

SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES, POURQUOI PAS VOUS ?

Ouverture d'un nouveau commerce

Brassées artisanalement au cœur du Forez, refermentées en bouteilles ou en fûts, les bières du Forez de la gamme de la Canaille sont faites pour tous les goûts...Qu'elles soient blondes, blanches ou rousses, vous trouverez la bière qu'il vous faut...mais toujours avec modération!

Pour en savoir plus, Greg vous accueille à la brasserie, dans la Loire au cœur du village de Sail Sous Couzan, les vendredis et samedis de 16H à 19H pour vous faire déguster ses productions et répondre à toutes vos questions sur les secrets de fabrication de ses bières.

Vous trouverez aussi sur ce site toutes les informations relatives à nos bières et à la brasserie : points de ventes, évènements, nouvelles productions...

Brasserie La Canaille

1 route de St Georges

42 890 Sail-sous-Couzan

tel : 06.79.22.41.10 / 04.77.97.88.26

email : contact@brasserielaanaille.com

<http://www.brasserielaanaille.com>

Fourrière animale

Elle est assurée pour les 18 communes de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée par :

M. Stéphane DAVIM

Domaine des Mûriers – Route de Chartre

42130 SAINT ETIENNE LE MOLARD

☎ 04 77 97 47 52 06 60 15 96 23

Il est par ailleurs proposé aux communes qui le souhaitent, mais à leurs frais, de le solliciter pour récupérer et capturer les animaux.

Rappel : selon l'article 1385 du Code Civil, le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

Il est rappelé également que selon l'article R.622-2 du Code Pénal, le fait, par le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, de laisser divaguer cet animal est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2ème classe.

Il est rappelé que les animaux saisis sont conduits à la fourrière de Saint-Etienne-le-Molard et que la Mairie facturera les déplacements.

FILIEN, le service de téléassistance du réseau ADMR

Ce que comprend l'abonnement :

- La location du transmetteur et de son émetteur.
- La liaison à notre plateau d'écoute 24H/24 7 jours/7 et la mise en place des secours en cas d'intervention.
- Le coût d'expédition et de retour des matériels.
- La maintenance.
- L'échange gratuit du matériel en cas de panne.
- Les piles du transmetteur et de l'émetteur.
- Tous les frais générés par la centrale d'écoute (appels des intervenants, rapports, etc...).



ADMR, 10 place Emile Mandrillon, 42130 BOEN SUR LIGNON, 04 77 24 19 69

Circuit de grande randonnée GR3

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Loire, en coopération avec les collectivités locales et l'aide des associations de randonnée des Monts du Forez, envisage de créer une variante au GR3 entre Bas-en-Basset (43) et Chabreloche (63). Cette variante, à l'étude depuis fort longtemps, cheminera par les nombreux villages des Monts du Forez, dont SAIL SOUS COUZAN, pour les raisons suivantes :

- Proposer aux randonneurs un parcours praticable la majeure partie de l'année.
- Faire découvrir aux randonneurs le patrimoine de nos villages.
- Assurer un hébergement et un ravitaillement quotidien.
- Créer une suite de boucles liées au GR3.
- Privilégier les « déplacements doux » en donnant accès aux gares.
- Générer des retombées économiques sur le parcours.



Supérette CASINO

Le groupe CASINO envisage la fermeture du magasin d'ici l'été. La mairie de Sail et la maison des services de Boën travaillent conjointement à la reprise de ce commerce.

Les personnes intéressées par ce projet sont priées de contacter la mairie de Sail ou la maison des services de Boën pour plus de renseignements.

Alexia Pallay, maison des services **06 84 79 90 67**

Prudence...

Nous vous alertons que des personnes se revendiquant du **SPANC** contactent les particuliers pour fixer un rendez-vous pour le contrôle des fosses septiques ! Nous vous rappelons qu'un technicien du SPANC effectue les contrôles et qu'un courrier est envoyé 1 à 2 semaines avant.

Nous pensons que des gens en profitent pour visiter les lieux. Dans le cas où cela se produit, la gendarmerie vous propose d'accepter le rendez-vous et de la contacter pour qu'elle se rende sur les lieux le jour du RDV.



Passerelle de la Beaume, financée par la Communautés de Communes, dans le cadre du volet paysages du contrat de rivière.

Girouette réalisée bénévolement par Jean-Pierre Thomas



ETE	- les lundis et mercredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 - les mardis et jeudis de 14h00 à 18h30 - les vendredis et samedis de 9h à 18h (sans interruption)
HIVER :	- les lundis et mercredis de 13h30 à 17h30 - les vendredis et samedis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Changement des horaires dès le 1^{er} lundi suivant le changement d'heure légale. ☎ **Déchèterie : 06 07 23 82 13**

Il s'agit d'un espace gardienné où le public est accueilli et orienté par M. Michel REYNAUD, gardien titulaire employé par SITA, entreprise gestionnaire.

Il reçoit près de 25 000 visiteurs par an. C'est dire si la déchèterie correspond à un réel besoin. Ce dispositif est complémentaire des deux autres services publics d'évacuation des déchets : la collecte sélective et la collecte des ordures ménagères.

C'est ainsi qu'en 2012 on y a collecté 3 171 tonnes dont:

- 7 300 litres d'huiles de vidanges usagées
- 18 tonnes de plastique dur
- 24 tonnes de déchets toxiques
- 24 tonnes de Placoplatre
- 41 tonnes d'amiante lié
- 99 tonnes de cartons,
- 134 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques
- 168 tonnes de ferrailles,
- 429 tonnes de bois,
- 576 tonnes de gravats,
- 798 tonnes de déchets verts,
- 860 tonnes de déchets non valorisables.



Le taux de valorisation des déchets atteint les 75%.

Le recyclage: du concret grâce à vous.

Un seul numéro pour vous apporter les bonnes réponses : le 04 77 97 79 00

En 2012, la collecte des Ordures Ménagères est en augmentation de 0,22% et celle des déchets recyclables en baisse de 2,50%. L'effort des habitants a permis d'améliorer la qualité du tri puisque les refus de tri représentent 8,85 % (9,5% en 2011). Les tonnages de la déchèterie sont en hausse de 15% pour 25 648 visiteurs.

En 2013, la part de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères est fixée à 90€, soit 1,73€ par semaine. Cette redevance permet de financer les services en place pour la gestion des déchets sur le territoire de la communauté de commune du Pays d'Astrée : collecte et traitement des ordures ménagères et déchets recyclables en « Porte à Porte », collecte et traitement pour le verre en « Point d'apport volontaire », la collecte et traitement des déchets en déchèterie,...

Les élus ont décidé d'instaurer une redevance éco-responsable à partir du 1er janvier 2015.

Cette redevance comportera une part fixe (part au foyer, au nombre de personne, au volume du bac, forfait de levées/an) et une part variable en comptabilisant le nombre de levées au delà du forfait.

En 2014 une enquête de conteneurisation permettra de connaître le souhait du volume du bac de chaque foyer, et le bac OM pucé sera mis à disposition par la Communauté de Communes.

Merci de continuer vos efforts pour améliorer la collecte des matériaux recyclables : Le compostage des déchets de cuisine (épluchures de légumes, de fruits, filtres à café ...) est un moyen de réduire les déchets ménagers.

La tonne de déchets d'ordures ménagères (collecte et traitement) coûte environ 150 € à la collectivité.

La tonne de déchets recyclables (collecte et tri) coûte environ 80 € à la collectivité.

En conclusion, le tri permet de réduire les coûts de fonctionnement.

Rappel des déchets collectés en déchèterie :

Bois traité ou non traité, ferraille, carton, déchets verts, plastique dur, Placoplatre, amiante lié, textile, verre, huile alimentaire, huile vidange, déchets électrique et électronique, déchets dangereux et toxiques (peinture, vernis, pile, aérosol,...), cartouche encre imprimante, lampe et néon, cartouche usagé nespresso.

Service Déchets ménagers: 04 77 97 79 00

M. Alain CORVI, ambassadeur du tri :06 47 23 48 05

Communauté de Communes du Pays d'Astrée

17 Rue de Roanne 42130 BOEN SUR LIGNON Tél : 04 77 97 72 48.

LOTISSEMENT

"Les Oréades"

LOTS A VENDRE

27,90 € le m²

Surfaces de 800 à 1400 m²
Tél. MAIRIE SAIL-SOUS-COUZAN
04 77 24 52 62

Etat civil

<u>Naissances :</u>	Décembre 2012 Janvier 2013 Février 2013	ADE Nolan Paul GALI Anthony Rafaël NISET Hugo
<u>Mariage :</u>	Décembre 2012 Avril 2013 Avril 2013	HERITIER Patricia Marie-Noëlle et GONZALEZ Dominique Roger PEYRARD Audrey et CHALAND Stéphane Gilbert Claude MARTIN Laura Stéphanie Georgia et SARTORI Matthieu Pierre
<u>Décès :</u>	Novembre 2012 Décembre 2012 Janvier 2013 Février 2013 Février 2013 Mars 2013	JOANNARD René Antoine GUILLOT Marcel OLIVIER Maurice Jean Marie VINDRIER Boris LATOURE René Marius Antoine VALEZY Martine Marie Marcelle épouse DUBIEN

Agenda



- Samedi 4 mai à 11H.....Inauguration de la passerelle de la Beaume.
- Mardi 7 mai à 14H30.....Conférence, Université pour tous, « le droit de la famille » au centre.
- Vendredi 10 et samedi 11 mai.....Festival de musique du club des jeunes, au centre.
- Samedi 8 juin à 20H.....L'heure musicale de l'Ecole de Musique du Pays d'Astrée, au centre.
- Samedi 15 et dimanche 16 juin.....Spectacle de « Tout en danse », au centre.
- Samedi 15 juin à 21H.....« Le cri », pièce de théâtre par la compagnie « Arnacœur », mise en scène de Maud Terillon et organisée par la CLEF, au château.
- Dimanche 30 juin.....Vide-grenier du Comité des fêtes, dans le village.
- Samedi 6 et dimanche 7 juilletFête patronale, organisée par le Comité des fêtes.
- Mercredi 31 juillet.....Visite du village commentée par le « Pays d'Art et d'Histoire ».
- Dimanche 25 aoûtRepas des anciens, au centre.
- Dimanche 22 septembre.....Concert de la Cappella Forensis, dans la cour de l'école.
- Dimanche 29 septembre.....Course du Haut-Forez, organisée par la Clef et la foulée forézienne.
- Samedi 12 octobre.....Soirée blues, « les froggy blues », organisée par la CLEF, au centre, en soirée.

Cet agenda a pour but d'informer le mieux et le plus tôt possible les Couzanais. Il est important que les associations du village nous informent des dates pour les prochains événements ou manifestations qu'elles souhaitent organiser.

mairie.accueil@sail-sous-couzan.com

Nous vous rappelons également qu'un guide trimestriel des manifestations existe pour le territoire de la communauté de communes. Il est disponible en mairie et dans les différents lieux d'accueil au public. Ce guide constitue une réelle opportunité d'attirer à chaque événement, un plus grand nombre de personnes. N'oubliez pas de transmettre vos dates à l'Office de Tourisme du Pays d'Astrée : ot.pays-astree@wanadoo.fr

AVIS A TOUS LES COUZANAIS !!!!

FESTIVAL IS BACK !!!

Pour la 5^{ème} année consécutive le festival est là pour égayer le quotidien couzannais !!!

Cette année encore, 2 soirées musicales, 4 groupes par soirée, du rock et de la bonne humeur.

Et le samedi après-midi, le festival des arts de rue. Cette année, encore plus d'animations : deux scènes alternant musiques et spectacles, avec comme invités :

- *Les Pétaouchnoks* : déambulation clownesque
- *Yasmina Sana* : chanson folk rock...
- *Les Olibrius* : rock nétrablais
- *Le Cirque du désastre* : théâtre musical chambérien
- *Juggle deaf* : jongleur
- Une *Fanfare* stéphanoise
- *Les Focus* : spectacle de feu
- *Les points d'interrogations* : rock
- *Mavix* le magicien
- *Latroupemensamballe* : théâtre jonglé stéphanois

Et aussi :

**Des initiations au jonglage, au monocycle...des jeux...
Une maquilleuse...des expositions d'arts et d'artisanats locaux...**

FESTIVAL
2013
SAIL (42) COUZAN
VEN SAM

DIEGO BRASSEN'S
PALLAVAS NOT DEAD
(PUNK ROCK EPINAL) (PUNK ROCK DE TOULOUSE)

DANDY FREAKS **KALASHNIKOV**
(DISCO PUNK SAINT ETIENNE) (ROMANTIC PUNK ITALIE)

COP ON FIRE **REAZIONE**
(ANARCHO DUR BELGIQUE) (PUNK OI RIMINI ITALIE)

L'ARMEE DU ROUGE **HAINEMIS D ETAT**
(SKA PUNK DEJANTE ST SIXTE) (PUNK ROCK DU LOCAL)

PAF:5Euros/soir

FESTIVAL DE RUE GRATUIT SAMEDI
APRÈS-MIDI
CAMPING
BUVETTE
SNACK

10/11 MAI

RENSEIGNEMENTS AU 061769746 ou 065183022

Et parce que toutes ces merveilleuses surprises vous auront ouvert l'appétit et donné soif, dès midi il vous sera proposé à manger et à boire au jardin d'enfants !!!!

Le parking/camping sera de nouveau au centre du village. Nous nous excusons d'avance pour tous les désagréments que cela pourrait créer (bruits, chiens...).

Toutefois, si vous avez des idées, propositions, réclamations, n'hésitez pas à nous les faire parvenir. Nous sommes ouverts à tout ce qui peut permettre d'améliorer cet événement.

LE CLUB DES JEUNES

AS COUZAN : CLUB DE FOOTBALL

Le Club est presque centenaire puisque né en 1921 (US COUZAN jusqu'en 1995). Il a connu la gloire en 1958 en remportant la coupe de la Loire. Le plus célèbre de ses joueurs est bien sûr Aimé Jacquet, l'enfant du pays. Aujourd'hui il est une composante de l'AS Couzan.

Depuis le début de saison 2012-2013 le club s'est doté d'un blason et d'un règlement interne. Mais la première satisfaction pour les dirigeants est d'engager au moins 1 équipe dans chaque catégorie de U7 à Foot Loisir. (U13 avec le club de St-Sixte)

Les entrainements ont repris avec des effectifs de qualité et des éducateurs motivés qui proposent des contenus plus pertinents suivant les catégories. Toutes s'entraînent le mercredi. Les joueurs de U15 à seniors s'entraînent une deuxième fois le vendredi. Tous les horaires sont disponibles sur le site internet : <http://ascouzan.free.fr>

Le club s'est résolument tourné vers l'avenir. Tout est fait dans l'intérêt des licenciés, pour qu'ils soient heureux de progresser ensemble avec notamment l'embauche d'un éducateur. Son objectif sportif est que l'identité des équipes repose sur la capacité à produire du jeu. Pour y arriver, il faut assimiler des principes tactiques, aussi bien défensifs qu'offensifs, et cela demande du temps. Les entraînements ont été conçus en ce sens pour chacune des catégories. L'accent est mis sur l'importance du collectif. Plus que la performance, c'est la volonté de progresser ensemble qui est essentielle. Au-delà du sportif il est fondamental de préserver l'esprit familial et la convivialité.



ORGANIGRAMME 2012-2013



SECTEUR SPORTIF

